

Audit – Bureau de La Rochelle
9 rue Augustin Fresnel
BP 60013

17183 Périgny PDC 1

T : +33 (0)5 46 50 50 60

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION CDIJ

Siège social : 24 rue Saint Jean du Pérot
17000 LA ROCHELLE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION CDIJ

Siège social : 24 rue Saint Jean du Pérot
17000 LA ROCHELLE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association CDIJ,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Périgny, le 25 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Sylvain GUEMANN

✓ Certifié par  signature

Sylvain GUEMANN

Audit – Bureau de La Rochelle
9 rue Augustin Fresnel
BP 60013

17183 Périgny PDC 1

T : +33 (0)5 46 50 50 60

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION CDIJ

Siège social : 24 rue Saint Jean du Pérot
17000 LA ROCHELLE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION CDIJ

Siège social : 24 rue Saint Jean du Pérot
17000 LA ROCHELLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée Générale de l'association CDIJ,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CDIJ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser l'activité de l'association.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Périgny, le 25 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO


✓ Certifié par  youtrust

Sylvain GUEMANN

CDIJ 17

BILAN ACTIF

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	24 214,72	24 214,72				
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				1,01		0,05
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	4 496,25	4 496,25				
Autres immobilisations corporelles	37 307,16	34 348,69	2 958,47		174,19	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	66 018,13	63 059,66	2 958,47	1,01	174,19	0,05
Stocks et en-cours						
Créances				3,82		2,78
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	420,00		420,00		100,00	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	10 000,00		10 000,00		10 000,00	
Charges constatées d'avance	728,13		728,13		506,00	
Valeurs mobilières de placement	1 873,52		1 873,52	0,64	1 873,52	0,49
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	275 740,87		275 740,87	94,52	369 322,25	96,69
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	288 762,52		288 762,52	98,99	381 801,77	99,95
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	354 780,65	63 059,66	291 720,99	100	381 975,96	100

CDIJ 17

BILAN PASSIF

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		3,45		2,63
Fonds propres statutaires	10 061,64		10 061,64	
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves		68,96		52,67
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	201 168,76		201 168,76	
Autres réserves				
Report à nouveau	76 900,14	26,36	104 231,11	27,29
Excédent ou déficit de l'exercice	-65 788,68	-22,55	-27 330,97	-7,16
Situation nette (sous-total)	222 341,86	76,22	288 130,54	75,43
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	0,23		0,23	
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	222 342,09	76,22	288 130,77	75,43
Fonds reportés liés aux legs ou donations	29 890,82	10,25	42 691,43	11,18
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	29 890,82	10,25	42 691,43	11,18
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	12 699,00	4,35	11 464,00	3,00
TOTAL DES PROVISIONS (III)	12 699,00	4,35	11 464,00	3,00
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	368,80	0,13	3 520,00	0,92
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	19 739,88	6,77	26 315,56	6,89
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 680,40	2,29	9 854,20	2,58
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	26 789,08	9,18	39 689,76	10,39
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	291 720,99	100	381 975,96	100

COMPTES DE RÉSULTAT

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	7 397,83	27 436,64	-20 038,81	-73,04
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	211 339,24	259 103,70	-47 764,46	-18,43
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		18 251,00	-18 251,00	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	12 800,61	50 080,88	-37 280,27	-74,44
Autres produits	511,48	19,36	492,12	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	232 049,16	354 891,58	-122 842,42	-34,61
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	55 245,53	120 851,63	-65 606,10	-54,29
Aides financières	14 813,00	12 647,00	2 166,00	17,13
Impôts, taxes et versements assimilés	2 861,17	2 976,89	-115,72	-3,89
Salaires	173 211,07	184 024,35	-10 813,28	-5,88
Cotisations sociales	53 098,07	56 191,35	-3 093,28	-5,50
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	673,35	1 722,14	-1 048,79	-60,90
Dotations aux provisions	1 235,00		1 235,00	
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés		8 800,00	-8 800,00	-100,00
Autres charges	18,80	7,04	11,76	167,05
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	301 155,99	387 220,40	-86 064,41	-22,23
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-69 106,83	-32 328,82	-36 778,01	-113,76

CDIJ 17

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	3 318,15	4 532,32	-1 214,17	-26,79
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	3 318,15	4 532,32	-1 214,17	-26,79
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	3 318,15	4 532,32	-1 214,17	-26,79
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-65 788,68	-27 796,50	-37 992,18	-136,68
Produits exceptionnels (V)		465,53	-465,53	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		465,53	-465,53	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	235 367,31	359 889,43	-124 522,12	-34,60
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	301 155,99	387 220,40	-86 064,41	-22,23
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-65 788,68	-27 330,97	-38 457,71	-140,71
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	-65 788,68	-27 330,97	-38 457,71	-140,71

ANNEXE COMPTABLE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 291 720,99 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -65 788,68 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériel de Bureau		3 à 5
Mobilier de Bureau		3 à 8

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
			suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		24 214,72		
TOTAL		24 214,72		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		4 496,25		
Matériel de bureau, informatique & mobilier		33 849,53		3 460,62
TOTAL		38 345,78		3 460,62
TOTAL GENERAL		62 560,50		3 460,62
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			24 214,72	
TOTAL			24 214,72	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			4 496,25	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			2,99 37 307,16	
TOTAL			2,99 41 803,41	
TOTAL GENERAL			2,99 66 018,13	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			24 214,72			24 214,72
TOTAL			24 214,72			24 214,72
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			4 496,25			4 496,25
Matériel de bureau, informatique			33 675,34	673,35		34 348,69
TOTAL			38 171,59	673,35		38 844,94
TOTAL GENERAL			62 386,31	673,35		63 059,66

CDIJ 17

ETAT DES CRÉANCES

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	420,00	420,00	
Divers	10 000,00	10 000,00	
Charges constatées d'avance	728,13	728,13	
TOTAL	11 148,13	11 148,13	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	728,13
TOTAL	728,13

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	10 000,00
TOTAL	10 000,00

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	10 061,64				10 061,64
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	201 168,76				201 168,76
Report à nouveau	104 231,11			27 330,97	76 900,14
Excédent ou déficit de l'exercice	-27 330,97		-35 897,86	-27 330,97	-35 897,86
Subventions d'investissement	0,23				0,23
TOTAL	288 130,77		-35 897,86		252 232,91

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
PROJET J	10 446,17		1 370,00			9 076,17	
PASS VAC	11 727,38		5 699,04			6 028,34	
EXPO SIDA	314,42		314,42				
RESEAU INTERNATIONAL	4 225,00		4 225,00				
RESEAU IJ 17 ET INTERNATIONAL	2 592,68		869,02			1 723,66	
COORDINATION PAVA/GUID ASSOC	4 585,78		323,13			4 262,65	
DRAJES	7 800,00					7 800,00	
CONCOURS INITIATIVES	1 000,00					1 000,00	
TOTAL	42 691,43		12 800,61			29 890,82	

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	368,80	368,80		
Personnel et comptes rattachés	4 657,00	4 657,00		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 769,88	14 769,88		
Autres dettes	6 680,40	6 680,40		
TOTAL	26 476,08	26 476,08		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fiscales et sociales	9 404,76
Autres dettes	6 680,40
TOTAL	16 085,16